

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUJSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE EN FRANCE

Le nouveau ministère et ses projets. — Le Congrès des juristes catholiques.

Le ministère Clemenceau ne se présentera que le 5 novembre devant les Chambres. Comme il est constitué depuis plus de huit jours, cela fait un laps de temps considérable pour préparer ce que l'on appelle le programme du gouvernement.

En fait, c'est une méthode nouvelle qu'inaugure ce Cabinet. Grand idéaliste et pratique tout à la fois, son chef M. Clemenceau, a voulu ne pas leurrer les représentants du pays ; il cessera de leur offrir de grands mots pour ne leur proposer que des réformes promptes à réaliser. Et c'est pour obtenir l'entente complète des ministres sur ces réformes que depuis huit jours, les Conseils de Cabinet succèdent au Conseils de Cabinet.

Et nous savons que déjà l'on s'est entendu : 1^o sur la suppression des Conseils de guerre ; 2^o sur le rachat de la Compagnie de l'Ouest ; 3^o sur l'abolition de la peine de mort ; 4^o sur l'abrogation totale de la loi Falloux ; 5^o sur les retraites ouvrières ; 6^o sur l'impôt à établir sur le revenu.

L'application de la loi de Séparation a provoqué un Congrès de juristes catholiques qui s'est réuni à Périgueux. La caractéristique de cette réunion, s'est qu'on n'a pu s'entendre sur ce qu'il y avait à faire au 11 décembre. Et même l'Association créée par le cardinal Lecot a été très malmenée par une autre Eminence sous prétexte qu'elle présentait tous les caractères d'une « culture ».

Finalement un évêque a conseillé à tous les curés de frauder les budgets et de faire disparaître des caisses des fabriciens tout ce qui serait possible avant l'échéance fatale. Cela revient à dire : « Soyez intelligents dans le vol. » On n'a jamais mieux appliqué la devise : La fin justifie les moyens.

A L'ÉTRANGER

En Russie. — Les incidents du Maroc

En Russie, un oukase a été promulgué qui améliore le sort des paysans. Il supprime à partir du 1^{er} janvier prochain les règlements existant au sujet de la responsabilité collective des paysans pour le paiement des impôts. De plus ceux-ci pourront aller résider où ils voudront et ils auront accès à toutes les écoles supérieures et fonctions de l'Etat.

Mais cet oukase ne concerne que les paysans de race russe ; il exclut les Polonais et les Juifs ; un projet est bien élaboré qui améliorera leur situation, mais l'égalité absolue est loin de compte.

Le gouvernement prend toutes ses dispositions pour avoir de « bonnes » élections. Et comme c'est le parti des cadets qui semble devoir concentrer tous les votes de l'antisémitisme, le gouvernement pourchasse les membres avec énergie.

Cela n'empêche pas les bombes et les fusillades légales de fonctionner avec activité. A St-Petersbourg où l'on transporte encore de l'or dans des voitures pour aller d'une banque à l'autre, comme au moyen âge, deux bombes ont été lancées au milieu des soldats qui protégeaient le charriot. Et le soir même huit des personnes arrêtées étaient jugées et exécutées.

Des incidents menaçaient de se produire à la frontière marocaine, aux confins du Sahara, Legénéral Lyautey était même parti pour veiller à la défense des postes français et peut-être même préparer l'attaque.

Mais des ordres énergiques du gé-

ral Picquart ont mis fin au mécontentement du partion colonial qui voyait déjà une expédition préparer l'invasion du Maroc

LE PIRETEUR.

PAROLES ET ACTES

Vous avez entendu répéter bien souvent depuis un an que les membres du clergé catholique repoussent la loi de Séparation. Ils déclarent même l'ignorer et se conduire en tout de la même façon que si elle n'existait pas.

Ces formules retentissantes onnent fièrement dans les harangues publiques ; elles parent comme d'un panache les Lettres Pastorales, font frémir d'aise les dévots et vont surexciter l'ardeur des champions fatigués d'une foi qui tombe et d'une Eglise qui s'éteint.

Mais il y a l'apparence et la réalité, l'attitude que l'on se donne aux yeux du public pour provoquer son admiration ou obtenir son appui et l'attitude que l'on observe en secret pour ne pas perdre certains profits. Il y a les choses que l'on dit sans les faire et celles que l'on fait sans les dire.

Notre clergé est habile en cet art d'accommoder à des principes brièvement proclamés des actes silencieusement accomplis qui les contredisent. La main qui lève pour maudire l'Etat laïque achève discrètement son geste en lui demandant l'aumône. Les curés repoussent la loi, ils n'en veulent rien connaître et certains n'ignoraient pas le désintéressement général. Mais c'est au nom de cette même loi, qu'ils implorent ensuite l'Etat de leur payer allocations et pensions. Ils font fi de la loi, mais non pas de l'argent qu'elle leur accorde. Le tout est de s'entendre, voyez-vous, et comme ils ne sont pas exigeants, on s'entendra toujours avec le clergé catholique et le parti clérical pourvu qu'on leur donne tout sans leur demander rien.

C'est ainsi que nous avons appris sans aucune surprise, que les membres du clergé à la presque unanimité ont demandé et obtenu des allocations ou des pensions viagères. Et ces braves gens qui n'ont pas assez d'outrages pour le Gouvernement républicain en recevront tout de même plus de vingt millions de francs.

Cela ce sont des choses qu'ils ne disent pas, dans leurs sermons ! Voilà pourtant comment ils repoussent la loi de séparation ! Peut-être ne seraient-ils pas embarrassés pour expliquer cette contradiction. Nous repoussons, pourraient-ils répondre, ce qu'il y a de « mauvais » dans la loi ; mais nous acceptons ce qu'elle contient de « bon ». Ce qui revient à dire : nous voulons bien obéir quand on nous commande quelque chose qui nous plaît : pour tout le reste nous nous y refusons absolument. Pour eux la loi n'est respectable que si elle les favorise et leur octroie des privilèges. Elle devient criminelle dès qu'elle les traite comme tous les autres citoyens. Ils sont assez aimables pour en accepter les bénéfices ; c'est la seule concession qu'ils veulent faire...

Que chacun dans une nation civilisée, mette en pratique un pareil système et ce sera la plus belle anarchie qu'on puisse concevoir.

Ce que nous disons des pensions et allocations, nous pourrions le dire aussi des autres libertés, des autres droits que la Loi de Séparation confère à l'Eglise catholique.

L'Etat ne s'occupe plus d'aucune façon de la nomination des évêques, laissant ainsi au Pape le droit de les choisir à son gré sans le moindre contrôle du gouvernement français. Les évêques ont eu en outre le droit de se réunir, de tenir des assemblées pour se concerter et délibérer en commun...

Ce sont là des prérogatives tellement considérables que jamais, à aucune époque, aucun gouvernement français, même les plus dévots, n'avaient consenti à les accorder. Jamais la Monarchie n'aurait admis qu'un

étranger, le Pape, nommé lui-même, sur le territoire français, des agents dépositaires d'une autorité comme celle que l'Eglise catholique donne à ses évêques sur le clergé et sur les fidèles. Jamais, elle n'aurait toléré que ces évêques tinssent des réunions pour s'entendre sur la conduite des affaires ecclésiastiques.

Ces prérogatives, ces droits que tous les gouvernements avaient refusé au clergé catholique, la République les leur a donnés, par la loi de Séparation.

Ils ont répondu qu'ils repoussaient la Loi ; mais ils se sont empressés de profiter des privilèges qu'elle leur accordait. Et le Pape a nommé vingt évêques, et, deux fois, les évêques se sont réunis à Paris.

Voilà les actes et les faits qu'il ne faut pas cesser d'opposer à leurs déclamations.

Emile LAPORTE.

EN RUSSIE

Dans les Universités

Un conflit a menacé d'éclater entre le conseil des professeurs et le conseil des étudiants de l'Université, à cause d'un meeting tenu par les étudiants le 29 octobre, sans permis du recteur, dans une salle où devait avoir lieu le cours d'un professeur.

Après ce meeting, le conseil des professeurs a déclaré que, si la chose se reproduisait, il menacerait de fermer l'Université. Sur quoi, le conseil des étudiants a organisé un second meeting le 31 octobre et a répondu en protestant et en déclarant que les étudiants n'avaient pas besoin d'une permission spéciale du recteur, qu'une simple annonce du meeting suffisait. Dans leur résolution, les étudiants mettent de nouveau en avant le droit de s'occuper de politique.

Noire ambassadeur

La *Stana*, répondant à certains articles parus dans la presse française, au sujet de M. Bompard, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, constate le sentiment de reconnaissance éprouvé par la société russe à la suite des chaleureux efforts de M. et Mme Bompard auprès de la société française pour venir en aide aux victimes de la guerre par de nombreuses offrandes à la Croix-Rouge russe.

La *Strana* rend également hommage à la simplicité des rapports de M. Bompard, qui remplit absolument son devoir en s'intéressant au sort des entreprises industrielles françaises en Russie.

Les exécutions

Huit personnes accusées de participation à l'attaque à main armée et de vol d'un fourgon des postes, le 27 octobre, ont été condamnées à mort par ordre du conseil de guerre : cinq autres personnes, comprenant deux femmes et deux soldats, accusées d'avoir essayé de lancer une bombe au conseil de guerre siégeant à Cronstadt, ainsi qu'un homme accusé d'avoir pris part à une attaque armée sur une boutique d'épicier, ont été condamnées à mort. Les sentences ont toutes été exécutées séance tenante.

Les Prétentions du Vatican

Pie X est décidément un gaffeur. Après avoir acculé la France à la Séparation, qui n'était pas mûre du tout et que Léon XIII aurait évitée, Pie X provoque en Espagne un mouvement qui aboutira, non pas à la Séparation, mais à la dénonciation du Concordat de 1851.

Pour comble de malchance, le Pape se met à la remorque complète du père Wrenz, ce pape noir qui paraît encore plus mystique et plus sectaire que l'ex-cardinal de Venise.

Pie X n'a aucune notion de l'esprit moderne. Ce pauvre curé italien a plutôt le tempérament d'un inquisi-

teur émollient que celui d'un chef d'Eglise.

Il fait des gaffes en France et des impairs en Espagne.

En France, il refuse la perche qu'on lui tend pour assurer le libre exercice du culte. En Espagne il force les hommes les plus religieux à s'insurger contre des mesures moyennageuses qui semblent un monstrueux anachronisme dans la civilisation moderne.

Pie X n'a-t-il pas eu la prétention de défendre aux Espagnols d'enterrer les libres-penseurs et les hérétiques dans un cimetière communal ? N'a-t-il pas poussé l'intolérance jusqu'à exiger l'inhumation des libres-penseurs dans un terrain vague et dans des tombes sans signe ou indice apparent ?

La réponse à une pareille prétention ne s'est pas fait attendre.

L'Espagne, la religieuse Espagne, va dénoncer le Concordat et voter une loi sur les associations !

Le branle est donné. Après l'Espagne, l'Italie et le Portugal entrèrent en lice.

Pie X va être l'auxiliaire de la libre-pensée et fera, à lui seul, plus de besogne que les francs-maçons réunis.

Il était pourtant si simple d'agir autrement. Marchez à la tête des idées de votre temps, elles vous suivront ; marchez contre elles, elles vous renverseront.

Le père Wrenz, en sa qualité de Jésuite, aurait dû avoir l'esprit plus subtil que le pauvre Pie X. Il devrait se rappeler qu'un fleuve ne remonte jamais à sa source et qu'un dogme absolu ne peut survivre à une époque de libre discussion.

Pie X fera mourir la Papauté parce qu'il ne veut pas la moderniser.

Il est encore temps de faire machine en avant. Dans quelques mois, — quand la décision du Conseil municipal d'Auch aura été imitée par toutes les municipalités républicaines, — il sera trop tard.

L'Eglise du *Syllabus* aura vécu : son pape l'aura tuée !

Le Bridge

Le Père Vaughan, celui qui voue aux flammes infernales le *Smart Set* (le monde élégant), attribue tous les vices actuels de la haute aristocratie au bridge. Cette passion fait selon lui, des ravages épouvantables dans les âmes. On joue avec une indécible frénésie dans les salons, à la Cour, dans les tripots, partout. Pour payer les dettes d'honneur, hommes et femmes ne reculent plus, s'écrie-t-il devant les moyens extrêmes les plus scandaleux. Et il rappelle qu'il y a trois-quarts de siècle, ce même fleau — c'était alors le whist — causa la chute d'un trône et le massacre de milliers d'innocents. Le 29 juillet 1830, pendant la dernière des « trois glorieuses », quand le peuple de Paris, vainqueur, envahissait les Tuileries et y plantait le drapeau tricolore, Charles X, à Saint-Cloud, faisait placidement sa partie. On vint l'avertir des événements. Il continua sans s'émouvoir à ramasser ses fiches de consolation sans se préoccuper de la perte de sa couronne. Metternich montrait la même indifférence pour tout ce qui l'entourait, lorsqu'il poursuivait un *robre*. Un soir, tandis qu'il était au jeu, il reçoit une dépêche urgente de Galicie. Il l'écarte, toute son attention se fixant sur les levées de son partenaire. Ce ne fut que trois heures après qu'il déchiffra le message. Trop tard, hélas ! le sang de 2.000 innocents avait coulé. Il en eut le remords toute sa vie et l'affreuse vision le hanta même à la dernière heure.

Le père Vaughan est convaincu que le bridge a une part directe dans les révolutions de Russie. Et il s'écrie : — Si l'on n'interdit point cette abomination, il faut s'attendre aux pires calamités. Satan pave dès maintenant l'enfer de cartes.

Le Père est un empêchement de jouer en rond, disent les sectateurs du bridge.

BARBE NOIRE

Lombroso et la psychiatrie viennent de remporter un vrai triomphe. La chirurgie a fait d'un grand criminel un honnête homme. Grâce à une opération qui a réussi, tous les mauvais instincts de Barbe Noire ont disparu ! Hier, le pire des monstres humains, bandit, voleur, assassin ; aujourd'hui, le plus doux, le meilleur des philanthropes. L'histoire toute récente, est parfaitement authentique. Charles Holzay, que le nord-ouest des Etats-Unis ne connaît que sous son appellation de Barbe Noire était jusqu'en ces derniers temps, la terreur de la contrée. Né en Autriche d'une famille aisée, il avait suivi son oncle à Grenn Bay dans le Wisconsin. A dix-huit ans malgré de bonnes études et d'excellents exemples dans sa famille, il prit le chemin du vice, désertant le travail et ne vivant que de brigandage. S'associant à des malfaiteurs de la plus dangereuse espèce, tous repris de justice, dont il devint bientôt le chef, il attaqua la nuit les passants à pied, à cheval, en voiture et les dévalisait. Il obligea même une fois avec ses compagnons un train à s'arrêter, et les voyageurs à descendre pour les dépouiller. Il rançonnait et tuait. Un jour, il s'offrit comme guide à deux riches banquiers, dans le Michigan. Lorsqu'ils se trouvèrent seuls avec lui dans la montagne, Barbe Noire les massacra l'un et l'autre et s'empara des sommes importantes qu'ils avaient eu l'imprudence d'emporter. Sa tête fut mise à prix. Surpris enfin, il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

La prison de Marquette où il fut enfermé a pour directeur un criminologiste partisan des doctrines toutes modernes. Il remarqua dans le caractère de Holzahy, des intermitences de bien, des accès de fureur, quelques élans de bonté. Il le soumit à une observation très attentive, puis à un examen médical. On constata que le terrible bandit avait une lésion du cerveau. On décida de le chloroformer et de le trépaner. On découvrit dans le lobe frontal droit une tumeur que l'on enleva. L'opération faite avec succès eut un résultat en quelque sorte inespéré. Maintenant que Holzahy est débarrassé de la cause pathologique de sa criminalité, il s'est transformé en homme vraiment bon. On lui a confié la bibliothèque de la prison, il choisit les livres avec intelligence, il donne les meilleurs conseils à ses codétenus, s'inquiète de leur santé, intervient pour leur épargner des châtiements. Barbe Noire a si complètement fait peau neuve, il est si sincèrement assagi que l'on parle de la possibilité de sa libération dans deux ans. Et c'est la psychiatrie qui a fait la conquête de cette âme régenérée.

CONTES ET NOUVELLES

LA CROIX DE BERLAGUET

Tous ceux qui ont séjourné vingt-quatre heures à Figeac ont, à coup sûr, entendu parler d'une certaine croix de Berlaguet qui est plantée dans un rocher du côté de Corn.

Cette croix comme chacun sait, possède des vertus miraculeuses et sa vue seule fait danser les paralitiques, chanter les muets, voir les aveugles, entendre les sourds et féconde les femmes stériles.

J'ai l'intention de retracer ici sa merveilleuse histoire.

Il y a de longues années, à la place où elle s'élève aujourd'hui, était une grotte profonde, qui, depuis, a disparu à la suite d'un éboulement. En ce temps-là, les sondeurs d'abîmes n'avaient pas encore paru Quercy et ce trou béant, creusé dans le flanc de la colline, où personne n'avait osé s'aventurer, était l'objet de bien des

légendes dans le pays qui s'étend de Boussac à Corn.

Les dévotes se signaient en l'apercevant de loin, parcequ'elles croyaient que les mauvaises âmes passaient par là pour descendre en enfer, et l'on évitait de mener les bêtes trop près de ce lieu maudit, parcequ'elles pouvaient être ensorcelées. Quant les enfants n'étaient pas sages, on les menaçait de les conduire dans la grotte, et même le bon curé de Corn qui s'appelait Garrigou, usait de cet épouvantail pour la conduite de ses fidèles. Quant il apprenait qu'une fille avait un galant, par exemple, il lui disait, le samedi d'après, en confesse : « ma petite, si le bon Dieu qui voit tout te voit de nouveau avec ton amoureux, tu n'échapperas pas à la damnation. Et il lui prédisait la vie éternelle dans la grotte, au milieu d'affreux démons qui lui passeraient au travers du corps des aiguilles rougées. A ces mots la pauvre restait toute confuse et tremblante et vous pensez bien qu'elle laissait désormais son galant de côté.

Le digne homme avait trouvé cette manière honnête et commode de gouverner sa paroisse. Ainsi chacun lui obéissait et ses paroles étaient paroles d'évangile. Il y avait bien le meunier et le forgeron, deux fortes têtes qui ne tenaient aucun compte de ses menaces. Ces deux là, quand ils avaient bu un coup de irap, trente-six millions de grottes ne les eussent pas empêchés de blasphémer à faire évanouir un ermite. Mais au demeurant, ils n'étaient pas deux mauvais garçons et le bon curé Garrigou pensait bien que Dieu ne leur en garderait pas rancune.

Vers ce temps vivait à Figeac, du côté de la place basse, un notaire du nom de Berlaguet. De beaux panonceaux dorés brillaient au-dessus de sa porte, son étude comptait trois clercs et il possédait la renommée d'un homme fort savant.

A la vérité, Maître Berlaguet n'avait pas le caractère placide qui convient aux hommes de sa profession. Il était belliqueux, aimait les aventures romanesques, sortait seul, la nuit, à des heures impossibles, un poignard passé dans la ceinture ; s'arrêtait à tous les carrefours, attendait des ennemis fabuleux et se mettait à courir comme un dératé en criant « sauve qui peut » s'il entendait du bruit. Une nuit qu'il criait ainsi au coin d'une rue, il reçut quelque chose sur la tête — il n'est pas besoin de dire ce que c'était — mais son indomptable ardeur n'en faiblit point.

Pour tout dire, Maître Berlaguet se trouvait à l'étroit dans la bonne et paisible ville de Figeac. C'était bien pour lui, évidemment, une grande joie de s'élaner à coup d'épée contre les arbres de son jardin, mais un arbre inoffensif, après tout, ne vaut pas un homme en chair et en os qui se défend, qui demande grâce. Avec ça il était lieutenant de louveretier et jouissait de la considération de ses compatriotes. Ceux-ci le savaient intrépide parce qu'il s'était plusieurs fois distingué dans une périlleuse chasse au loup. Et, de plus, il avait l'estime du clergé et de la noblesse, parcequ'étant pètré, il avait écrit une tragédie en cinq actes : *La défense de Syracuse*.

Or, un beau jour, quelqu'un parla devant lui de la mystérieuse grotte de Corn. Personne n'avait encore osé y pénétrer... Et pauvre ! Cette idée le poursuivit jusque dans son sommeil. Il rêva d'une dangereuse exploration dans un lieu fantastique, rempli d'animaux monstrueux.

Le lendemain, au cercle et par toute la ville, de fenêtre à fenêtre, de porte à porte, on ne parla plus que de la descente prochaine de Maître Berlaguet dans le souterrain.

jusqu'à la cuisse, casquette fourrée à oreillettes, puis des pistolets, des poignards, des torches de résine et enfin un diable d'échelle, longue comme un jour sans pain, qu'on amena à Corn à grands frais.

Enfin le grand jour arriva. L'échelle avait été posée contre le rocher et son extrémité atteignait l'ouverture de la grotte. Dès le matin une population considérable accourut des quatre coins du Quercy s'étant massée dans les brés avoisinants. Le curé de Corn, le bon Garrigou, vint lui-même en procession, bannière en tête, et donna sa bénédiction à l'explorateur. Et, lorsque celui-ci, martial, posa le pied sur le premier échelon, un paquet de cordes sur l'épaule, une pique à la main, des poignards et des pistolets à la ceinture, un frisson courut parmi les assistants et un grand cri retentit.

Puis il disparut par l'ouverture béante.

Alors une angoisse terrible étreignit les gorges. Muette, immobile, les yeux fixés sur le trou noir où le héros venait de s'enfoncer, la foule attendit. Plusieurs minutes s'écoulèrent.

Soudain un grand mouvement l'agita et une clameur s'éleva, immense.

Berlaguet venait d'apparaître en haut du précipice, blême, hagard, les yeux éperdus.

Il chancelait, se cramponnait en vain aux rochers, roulait dans le vide et s'écrasait contre les rocs.

Voici ce qui s'était passé : grisé d'orgueil, l'homme de Figeac, sans trop de peine, avait fait l'ascension de l'échelle, mais arrivé au sommet il avait eu la chair de poule. Bon sang de Dieu que ce souterrain était donc noir ! Et dire qu'il allait entrer tout seul là-dedans ! Comme ça sentait l'humidité et comme il avait envie de redescendre. Mais bah ! quand on est lieutenant de l'ouverture... Il fit un effort violent, regarda le ciel clair et songea à sa maison chaude, à ses beaux panonceaux dorés, puis il s'avança lentement. Sa torche fumante éclairait vaguement la grotte. Des pierres étranges étaient suspendues au-dessus de sa tête. Il les froiait et il lui semblait que c'étaient des bêtes visqueuses et glauques dont il sentait l'haléine empestée. Il voyait des yeux ardents luire dans l'ombre. Tout à coup il poussa un cri. L'écho le lui renvoya, innombrable, démesuré. Il eut peur, s'arrêta. Alors la grotte s'anima, des myriades d'yeux flamboyants, des monstres s'agitèrent confusément. Glacé d'effroi le malheureux se retourna. Il aperçut au loin la clarté de l'entrée. Il s'élança vers elle comme un fou.

Cependant on s'empresait autour du cadavre de Berlaguet. Le bon curé Garrigou l'aspergeait d'eau bénite pour en exorciser le démon. Des femmes se lamentaient et criaient : — Pour sûr que c'est le diable de la grotte qui l'a tué. Des hommes disaient gravement : — Il y a là-dedans du sortilège. Et le curé Garrigou ajoutait : — Il en coûte toujours d'aller contre la volonté de Dieu.

Figeac fit à son téméraire enfant des funérailles magnifiques. Le ban et l'arrière ban du Quercy y assistèrent.

Mais à quelques temps de là un éboulement eut lieu qui anéantit la grotte. On vit en cet événement une manifestation de la bonté divine. Dieu avait pris Berlaguet mais il chassait le démon des rochers de Corn. On résolut de perpétuer ce jour bienheureux où le créateur s'était montré aux hommes et l'on planta une croix de fer dans le rocher, que l'on appela la croix de Berlaguet. L'évêque de Cahors la vint consacrer en grande pompe.

Or le lendemain, il naquit à Bousac un agneau blanc à la queue noire. Un sorcier du voisinage expliqua que cette naissance signifiait que la croix aurait des vertus miraculeuses.

Le nombre des miracles accomplis par elle serait incalculable.

CH. CHAMPARNAUD.

INFORMATIONS

Les culturelles

Une nouvelle association culturelle de la Gironde va être déclarée samedi prochain. Cette organisation est fondée à Talence, localité voisine de Bordeaux, par le maire et le conseil municipal, chacun devant verser une cotisation. Notre-Dame de Talence est un lieu de pèlerinage réputé parmi les catholiques de la région, et cette circonstance donne au casuel de cette église de village une certaine importance.

La nouvelle association présente cette curiosité que le maire, M. Iriquin, ne tient nullement à continuer, lorsque la fondation sera faite, d'administrer les biens dévolus. Il a eu surtout pour but d'éviter le sequestre et d'assurer la liberté et la tranquillité à ses administrés, car si la majorité de ces derniers sont des croyants, il n'est pas, lui, pratiquant, non plus

que la plupart des membres du conseil municipal, lequel est assez composé : il comprend des modérés, adhérent d'ailleurs à l'initiative de M. Iriquin.

La télégraphie sans fil

La conférence sur la télégraphie sans fil a terminé ses travaux. Le privilège que la Compagnie Marconi possédait jusqu'ici, et d'après lequel les postes de télégraphie sans fil Marconi n'acceptaient que les télégrammes émis par les appareils de la Compagnie, cesse. Désormais, les postes des divers pays doivent accepter les télégrammes émis par les appareils de tout modèle. Un bureau international sera créé à Berne, mais il n'aura pas de pouvoir de juridiction.

Petites Nouvelles

Une collision s'est produite entre le vapeur « Transit » et le remorqueur « Ferne », tous les deux de Stockholm. Le remorqueur a sombré ; six personnes de son équipage ont été sauvées ; les cinq autres se sont noyées.

— MM. Barthou et Albert Sarraut, représenteront le gouvernement au banquet de l'Alliance républicaine démocratique qui aura lieu le 7 novembre.

— Le gouvernement français a fait remettre 10.000 francs pour le monument qu'on a permis d'élever à Austerlitz, en mémoire de la campagne de 1805.

CHRONIQUE LOCALE

FRÈRE GILFARD

« Nous jouons au Don Quichotte ; nous sommes passé maître on la pratique de ce humour guerrier, proche parent du bluff ». C. Moy du Quercinois le dit : or il s'y connaît.

Pourquoi ces aimables appréciations à notre endroit, de la part de notre confrère national, du frère Giflard du Quercinois ?

Hélas ! la raison la voici. Dans un de nos numéros nous publions une information relative à l'abandon de sa paroisse par un prêtre nommé Cabanel, ex-desservant de Saint-Rémy, (commune de Labastide-Marnhach).

Nous demandions simplement si ce desservant avait imité son collègue de Saux et si, comme lui, il avait jeté le froc !

Nous n'insinuations rien, nous questionnions.

L'ex-desservant Cabanel nous fit savoir qu'il était toujours prêtre, et même, quelque chose comme étudiant dans un collège catholique de Paris.

Nous enregistrons scrupuleusement, sans réflexions, la lettre de l'ex-desservant de Saint-Rémy.

Nous n'avions pas, il est vrai, motifs à faire des réflexions, mais notre information était exacte ; l'abbé Cabanel avait quitté Saint-Rémy.

Or, voilà qu'un collaborateur du Quercinois, C. Moy, prit la mouche et nous informa charitablement que les prêtres commencent à avoir assez de nous et qu'un de ces jours, il pourrait s'en trouver un qui nous le prouvât en nous affligeant d'une paire de claques.

Nous avons répondu qu'il y avait loin des paroles, des menaces aux actes ; et que, dans tous les cas, nous étions à la disposition de ces beaux messieurs, aussi bien qu'à la disposition du charitable commissionnaire dont l'anonymat est jalousement gardé.

Et c'était tout.

Il paraît que c'était trop.

C. Moy n'a jamais eu l'intention de se substituer au vigoureux gars de seminaire chargé de nous claquez : il va même jusqu'à dire, que loin de lui est la pensée de faire cette aimable mais peu sûre corvée, qu'il laisse, dès lors, à charge à un séminariste ou à un vicaire un rude et évidemment exorcé poignet.

Mais pour lui, il se la tire, et il proteste contre ce qu'il appelle du bluff, c'est-à-dire contre notre proposition de nous soumettre à la benévole épreuve de nous présenter à un séminariste, ou vicaire quelconque dont le poignet soit solide, ce qui ne doit pas être rare.

Ainsi, par suite du refus de C. Moy, l'incident est clos, ce qui ne veut pas dire que lorsque nous apprendrons la rupture d'un desservant avec l'église, ou même l'abandon par un desservant de sa paroisse, nous ne le mentionnerons pas. Non, car à titre d'informations nous manquerions à tous nos devoirs envers nos lecteurs qui veulent être renseignés.

Et puis C. Moy perdrait une occasion de jaspiner une fois de plus contre les F. . ., les sectaires, etc. etc. : car ce qu'il y a de très drôle, C. Moy qui nous accuse d'être un prétophobe, exerce dans chaque numéro du Quercinois sa verve acerbée contre les francs-maçons, les libres-pen-

seurs, les républicains : c'est dire que le conseil qu'il nous donne de faire limer nos dents — certes non, nous tenons trop à les conserver encore longtemps, pour mâcher au moins — porte à faux, car C. Moy, ferait aussi bien de comprendre de temps à autre le fameux cri « la ferme ! ».

On n'y gagnerait peut-être pas, mais on n'y perdrait rien.

LOUIS BONNET.

COUP D'ÉPINGLE

Le Quercinois, qui est un peu l'enfant terrible du Parti Réactionnaire, a publié mardi le petit entrefilet suivant que nous dédions à M. Munin-Bourdin ; c'est un coup d'épingle :

UN ACCUEIL

Le Réformateur fait un accueil enthousiaste au ministère Clémenceau. C'est peut-être très habile, mais cela m'étonne un peu.

Serait-ce une concession déplorable au Journal du Lot, ou bien notre confrère de la rue des Ecoles se retrouverait il barbe de 48 ?

Tout arrive !

Ni réaction, ni révolution, dit pourtant M. Rougier.

Très bien.

Mais comme le ministère Clémenceau sent la poudre sèche, j'avoue ne plus comprendre.

Il est vrai qu'il faut être habile !

SCALPS.

Qu'en pense le député provisoire de Cahors ?

Voilà un journal ami qui souligne gentiment la duplicité politique de M. Bourdin et qui publie la consigne de la bande cléricale :

« Lècher les bottes de Clémenceau pour le plus grand profit de la Réaction de l'arrondissement. »

Le Quercinois exprime à mots couverts son écœurement devant un pareil jésuitisme, et il a raison.

Mais que notre confrère se rassure : il n'est pas un républicain qui se laisse prendre aux vivevoiles de M. Munin-Bourdin et aux pantalonnades de l'ex-cepteur.

Les habiletés du député provisoire de Cahors sont connues et déjouées.

LA RÉP.

PREFECTURE

Un mouvement préfectoral paraîtra demain à l'Officiel ; M. Héli-Devals, préfet du Lot, est nommé trésorier-payeur général ; il est remplacé par M. Gélinet, préfet du Cantal.

Par notre excellent confrère Cathary qui, récemment encore, occupait dans le Cantal le poste de rédacteur à la Dépêche, nous savons que le nouveau préfet est un administrateur intelligent, bienveillant autant qu'un républicain énergique et convaincu.

C'est donc avec joie que les démocrates du Lot apprendront la venue dans le Lot de M. Gélinet, auquel nous adressons nos plus sincères souhaits de cordiale bienvenue.

Compatriote.

Nous apprenons et nous annonçons avec plaisir que M. Erbel vient d'être reçu n° 2 au concours du Conservatoire de Paris, (classe de chant : basse chantante).

Erbel est le pseudonyme d'un des nos jeunes compatriotes, artiste distingué que le public cadurcien a eu récemment l'occasion d'applaudir dans un concert public.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

La Toussaint à Cahors

Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber durant toute la journée de jeudi, la population cadurcienne, toujours fidèle au culte de ses morts, a célébré la fête de la Toussaint avec le respect dû à cette commémoration du souvenir.

La nécropole a été visitée par une foule de parents et d'amis des morts et les tombes recouvertes de fleurs et de couronnes attestant que toujours dans le cœur de la population le souvenir des disparus était toujours vivace.

Au moment Gambetta, la municipalité, les Amis du grand tribun et les élèves du Lycée ont déposé des couronnes, et les Vétérans et les Mobilisés du Lot, n'ont pas oublié également leurs amis, leurs camarades tombés au champ d'honneur en 1870.

Malheureusement le temps froid et pluvieux qu'on subissait jeudi n'a pu permettre les cérémonies auxquelles nous avaient habitués les sociétés militaires de la ville.

Il n'importe : comme tous les ans, la population n'a pas oublié le culte des morts, c'est un devoir qu'elle tient à remplir.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral, sont nommées institutrices :

Mme Amadiou, de Gagnac, à Preuilheignes.

Mme Diégo, de Saint-Martin-de-Vers, à Carluccet.

Mme Balagayrie, de Carluccet à Us-sel.

Lycée Gambetta

Adjudication du 29 octobre :

Pain : M. Herboil, 0.295 le kil.

Viande : M. Bau, 1 fr. 60 le kilo.

Vin : M. Lasserré, 20 fr. 95 l'hectolitre.

Charcuterie : M. Villé, pour 3,311 fr. la fourniture.

Épicerie : M. Morandière, pour 3,223 fr. 50.

Œufs : M. Malique, 8 fr. 95 le cent.

Lait : M. Bonnet, 0 fr. 28 le litre.

Bois : Chansarel, 10 fr. 74 le stère.

Houille : Vaurez, 39 fr. 70 les 1,000 kil.

Lingerie : M. Boi, pour 636 fr. la fourniture.

Habillement : M. Course, pour 8,595 fr.

Chaussures : M. Selve jeune ; raccommodeur de la chaussure, 11 fr. par élève et par an.

Renouvellement de la chaussure des pensionnaires : Entretien par le lycée, 32 fr. 50 par élève et par an ; souliers de trousseau, 12 fr. la paire.

Coiffures : M. Couderc, pour 761 fr.

Livres classiques : M. Girma, rabais de 27 0/0.

Papeterie : MM. Boudignon, Sartiaux et Cie, pour 1,926 fr. 70.

Blanchissage : Mme Lavergne, 28 fr. 95 par élève.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 octobre 1906

Le conseil municipal s'est réuni mercredi soir à 8 h., sous la présidence de M. le docteur Darquier, Maire.

Étaient présents : MM. Darquier, Carlin, Cayrac, Suquet, Dézes, Ressiguié, Vidal, Feraudès, Teysonnières, Bris, Gayet, Delport, Sastres, Clary, Orliac, Bras, Agar, Billeras, Ausset, Dulac.

M. Suquet désigné comme secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; le procès-verbal est adopté sans observation.

M. le maire donne communication d'une lettre de l'ingénieur en chef relativement à la répartition des fonds alloués aux employés des ponts et chaussées qui ont collaboré aux travaux du Pont-Neuf ; M. l'ingénieur dit que la somme allouée sera répartie.

Le Comité des sites adresse une lettre à la municipalité pour la conservation des monuments dans le Lot.

Renvoyé à la commission des vœux.

Une demande de M. Jarlan, relative à l'occupation et à la clôture d'un terrain situé entre sa maison et la Barbacane, est adoptée.

Renvoyé à la commission des travaux publics la pétition de M. Cagnac, propriétaire, rue du Lycée, au sujet de l'alignement de la dite rue.

Renvoyé à la Commission de l'enseignement une demande de bourse Galdemard formée par M. Poletti, en faveur de son fils.

Renvoyé à la commission de l'enseignement 5 demandes de bourses pour le Collège des filles.

M. Dézes demande que l'Etat accorde 10 bourses de pensionnat pour le Collège de filles.

Renvoyée à la Commission des Travaux publics une demande d'installation d'un bec de gaz dans la rue St-Gary.

Les habitants de la rue St-Maurice demandent l'élargissement de cette rue jusqu'à la place du Marché ; ils offrent de contribuer dans le montant de la dépense pour une somme de 1.100 fr.

Renvoyé à la Commission des Travaux publics.

M. Aymeric demande à la ville une indemnité, car parait-il, à la suite de l'orage du 14 août des branches d'arbres situés sur la route sont tombés dans sa propriété et ont occasionné des dommages.

Renvoyé à la Commission des Travaux publics.

M. Aymeric demande à la ville une indemnité, car parait-il, à la suite de l'orage du 14 août des branches d'arbres situés sur la route sont tombés dans sa propriété et ont occasionné des dommages.

Renvoyé à la Commission des finances une demande de secours formée par Mme David, fille d'un employé d'octroi décédé.

M. Lacroix, de St-Henri, qui a déjà offert le terrain pour la maison d'école de St-Henri, offre à nouveau 15 m. carrés pour l'établissement d'un jardin autour de cette maison d'école.

Le Conseil accepte cette offre et adresse de vifs remerciements à M. Lacroix.

Une somme de 812 francs est votée pour indemnité à des professeurs du Collège de filles.

Renvoyée à la Commission des finances la question de l'installation du téléphone à Cahors, puisque le Conseil général, faute de fond, n'a pu solutionner cette question.

Renvoyée à la Commission des travaux publics une pétition des habitants de la rue Lastié, réclamant des travaux de

réparation dans la dite rue qui au moment des orages est totalement inondée.

L'Orchestre Symphonique adresse au Conseil municipal une lettre par laquelle il proteste contre l'invitation qui lui fut faite, en même temps qu'aux autres sociétés musicales et chorales de la ville de donner des concerts publics et gratuits durant l'absence de la musique du 7^e.

Acte est donné de cette lettre.

Le Conseil maintient la décision qu'il a prise relativement au changement des foires dans la commune de Cahors ; cette décision est prise par suite de la protestation que M. Couderc, Conseiller général de Limogne, fit entendre au Conseil général contre ce changement.

Le Conseil vote une somme de 1987 fr. pour frais de réparation à exécuter dans les divers bâtiments communaux détériorés à la suite de l'orage du 14 août.

M. le maire communique au Conseil une lettre de l'ingénieur de la Compagnie du gaz, au sujet de l'abaissement du prix du gaz ; dans cette lettre aucune proposition acceptable n'est faite, et il semble même que c'est une joyeuse plaisanterie que s'est offerte la Compagnie.

Le Conseil décide de passer outre et, s'il le faut, de poursuivre le procès intenté contre la Compagnie.

Un secours est voté en faveur du nommé Delrieu Jean-Baptiste, afin de lui permettre de se rendre à Villefranche, pour suivre un traitement que nécessite sa maladie d'yeux.

La Commission des finances statuera sur une pétition tendant au raccordement du Pont-Neuf avec le quai de la Verrerie : coût 5.700 fr.

La question des eaux

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal du rapport relatif à la question des eaux de la ville de Cahors. Nos lecteurs savent combien cette question est importante et les Cadurciens ont su apprécier les efforts tentés durant cet été par la municipalité pour donner de l'eau malgré la terrible sécheresse subie.

Pour éviter qu'un été, par suite de sécheresse, qu'un hiver, par suite de crue, il n'y ait pas d'eau, le Conseil municipal a décidé de faire installer un moteur à gaz qui remédiera aux inconvénients dont la population a tant souffert.

Le coût de cette installation sera de 23.870 fr.

Nous publierons dans un de nos prochains numéros le remarquable rapport relatif à cette question.

M. Clary donne lecture d'un projet ; pour lui, l'installation de turbines hydrauliques serait excellente.

Les conclusions du rapport de la municipalité sont votées.

M. Vidal donne communication du projet constitutif du Collège.

M. Dézes propose que la ville paie dans les proportions prévues par le règlement, la pension à l'asile de Leyme du nommé Libert.

M. Dézes, au nom de la Commission du travail propose, au sujet des demandes de dérogation à la loi sur le repos hebdomadaire, que l'application de la loi sur le repos hebdomadaire soit stricte et intégrale, car cette loi a prévu tous les cas pour sauvegarder les intérêts patronaux et ouvriers.

En outre, comme M. le Préfet prie le Conseil de donner son avis sur ces demandes de dérogation, M. Dézes dit que le Conseil n'a pas à s'immiscer dans l'application d'une loi ; c'est aux pouvoirs publics d'en faire assurer l'exécution.

M. Dézes propose au Conseil de décider que purement et simplement les demandes de dérogations soient retournées à M. le Préfet.

Une discussion sans intérêt s'engage ; mais les conclusions du rapporteur sont adoptées.

Un amendement de M. Dulac tendant à ce que l'autorisation de laisser les magasins ouverts le dimanche, soit accordée aux négociants est retirée, après discussion, par son auteur.

M. Gayet propose d'accorder à M. Conduché l'acquisition du terrain appartenant au moulin St-James. — Adopté.

M. Ressiguié propose de refuser l'autorisation à M. Céliarié de cloître un terrain appartenant à sa maison située rue Blanqui. — Adopté.

Le Conseil adopte un projet relatif à l'élargissement de la rue des Orangers. M. Clary demande que les emplois communaux soient réservés aux habitants de la commune. — Adopté.

M. Carlin propose au Conseil d'autoriser le maire à signer la police d'assurance des bâtiments communaux avec les Compagnies. — Adopté.

M. Orliac émet un vœu tendant à ce que l'Etat prenne des mesures pour que le repos hebdomadaire soit accordé à tous les fonctionnaires et à ce que la commune prenne même décision en faveur de ses employés.

Renvoyé à la Commission des finances.

M. Dulac dit que l'Etat a l'intention de créer, de construire une autre manufacture de tabacs en France ; plusieurs villes demandent cette manufacture. M. Dulac émet le vœu que la ville de Cahors fasse les démarches nécessaires pour obtenir cette manufacture.

Ce vœu est adopté.

M. le Maire dit que la municipalité reçoit tous les jours des lettres de di-

recteurs de troupes de théâtre demandant l'autorisation pour donner une représentation au théâtre de Cahors.

Or, il arrive très souvent que les troupes ont lieu, au point que le théâtre n'est plus fréquenté par la population.

Il faudrait nommer une Commission qui serait chargée d'examiner et de solutionner les demandes des diverses troupes.

Il propose que les membres de la Commission des Beaux-Arts et de l'Enseignement du conseil auxquels seront adjoints certaines notabilités de la ville forment cette Commission. — Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 1/4.

Une nouvelle Société d'originaux du Lot

L'an dernier les originaux de Frayssinet (Lot), ont fondé à Paris une Association amicale qui s'étend aujourd'hui et se transforme, en prenant le nom « Lou Gorri », en Association des originaux du Lot.

M. Alphonse Cocula, le sympathique et très actif président de cette Société nous envoie l'invitation que le comité adresse à tous nos compatriotes pour la grande Assemblée générale qui aura lieu à Paris, le 25 de ce mois à la mairie du XI^e arrondissement, place St-Sulpice à 1 h. du soir.

Après avoir indiqué l'ordre du jour de la réunion, l'invitation ajoute :

« Pour donner à cette réunion le plus d'attrait possible, le bureau organise un concert vocal et instrumental pendant lequel se feront entendre des artistes des théâtres parisiens. Nous aurons le plaisir de goûter le chant patois Moun biel Quercy, de J. Lafforgue, le doux poète du terroir gourdouais. Ce chant sera exécuté par une grande cantatrice et accompagné par cinquante instrumentistes. Le concert sera suivi d'un grand bal. L'orchestre sera dirigé par M. Sabathé, directeur de la Société symphonique du VI^e arrondissement. »

Nous croyons faire plaisir à nos compatriotes parisiens qui pourraient l'ignorer, en leur signalant l'existence de la Société nouvelle. Nous sommes sûrs qu'ils voudront tous se joindre aux fidèles de la petite patrie et qu'ils iront en foule le 25 à l'Assemblée générale parler de la terre natale, entendre chanter, chanter aussi le chant du pays et danser de bon cœur comme on fait aux jolies fêtes de chez nous.

Société Agricole et Industrielle

Les membres de la Société Agricole et Industrielle du Lot se sont réunis le Samedi 3 Novembre 1906 à 3 heures du soir dans le lieu ordinaire de ses séances, au Conservatoire, rue du Lycée.

Ils ont statué sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du procès-verbal ;

Présentation et admission de nouveaux membres ;

Rapport de la Commission de visite des propriétés et des vignobles ;

Communications diverses.

THEATRE DE CAHORS

Nous rappelons que c'est ce soir samedi qu'aura lieu sur la scène de notre théâtre, la représentation déjà annoncée de :

MANON LESCAUT

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 27 octobre au 4 Novembre

Naissances

Bédué Jeanne-Marguerite, rue du Rempart, 16.

Publications de Mariages

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 4 Novembre 1906.

Gustave Toulouze; madame Lambelle. — Ponts et Chaussées: L'enjeu du bonheur. — Henry Stenklowitz: Quo Vadis. — Paul Féval: Chasse aux traites. — Variétés: la Mode, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualités etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie; six mois 8 fr., un an 15 fr. — Etranger, union postale: six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1745, du 5 Novembre 1906.

Le triomphe du ciment armé, par G. Chertous. — L'hygiène des métropolitains souterrains, par le Dr Desplein. — Le nouvel abanario de Bruxelles, par B. Rahir. — Le canal de Panama et la fièvre jaune, par le Dr Poncet. — Les ruines de Naenn, par le comte Maurice de Périgny. — L'ambidextérité, par le Dr A. Cartaz. — Les conglomérats d'un grand transatlantique. — Le carat métrique, par Ch. Ed. Guillaume. — Les ophrys porte-insectes, par A. Aclouze. — Les ressorts de traction, par G. Loucheux. — L'aéroplane Santos-Dumont, par G. C. — Académie des sciences,

séance du 20 octobre 1906, par Ch. de Villedeuil. — L'aéroplane dans l'armée anglaise, par J. Lourand.

Ce numéro contient 21 gravures et le bulletin météorologique de la semaine

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1770^e livraison) 3 Novembre 1906.

Mademoiselle Otulu, par H. de Charlier. — Sur les pentes du Vésuve, par Adrien Remacle. — Routes sans poussière, par Daniel Bollet. — Les alchimistes au 20^e siècle. — Le Forban noir, par Pierre Maël. — Musée de poupées, par Marie Koenig.

Abonnements France: Un an, 21 fr. Six mois, 10 fr. Union postale: Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Un très noble et touchant article de M. Maurice Barrès célèbre, dans les *Annales* de cette semaine, le Jour des Morts. M. Catulle Mendès y évoque, en termes charmants, la physionomie d'Armand Sylvestre dont le monument vient d'être inauguré... La plus grande partie de cet intéressant numéro appartient à Massenet et à sa nouvelle œuvre, *Ariane*, Curieuses photographies prises au cours des répétitions, page extraite de la partition et transcrite par le maître pour les *Annales*; souvenirs anecdotiques, etc. Enfin, un article de tout intérêt complet ce numéro exceptionnel: les « Confidences de Monnet-Sully sur ses Grands Rôles ». Aujourd'hui, l'illustre tragédien parle d'« Hamlet ». La série sera continuée.

En supplément théâtral gratuit: « On

n'oublie pas... », de Jacques Normand, une des plus jolies pièces du répertoire de la Comédie Française.

Le numéro... 25 centimes (Abonnements: 10 fr. par an).

ADONNEZ-VOUS à SELECTA

Le plus beau Journal du Monde, le plus Grand et le plus Luxueux de tous les Illustrés..

150 N° 100 pages, 300 dessins, 38^e man. 25.000 Fr. de PRIMES

PARIS 31, AVENUE de l'OPÉRA, 31

FONDÉ EN 1879 L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux 14, Rue Drouot, 14 PARIS

lit ou découpe par jour, 10.000 journaux en revue du monde entier;

publie l'Argus des Revues, mensuel

édite l'Argus de l'« OFFICIEL »

contenant tous les votes des hommes politiques et leur donner publie. L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs. e Adresse télégraphique: ACHAMBRE-PARIS Adresse téléphonique: 102-62 Ecrire au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IX^e)

CENTRAL-GARAGE R. WILCKEN

69, BOULEVARD GAMBETTA MARCHAND TAILLEUR 75, Boulevard Gambetta, CAHORS COSTUMES SUR MESURE Travail soigné Grand choix de draperies françaises et anglaises POUR COMPLETS Spécialité de pantalons et gilets fantaisies Alpapas. — Couteils

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Chargé sur le contrat d'achat, l'accumulateur de toute capacité Stock du pneu L'ÉLECTRIC avec leurs gomme comprimées réalisant une économie de 50 %.

RELIGIEUSE, donne secret pr guérir enfants urinant au lit. Dr. Maison Hurot, à Nantes.

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

M.-A. FALLIÈRES
MARCHAND TAILLEUR
75, Boulevard Gambetta, CAHORS
COSTUMES SUR MESURE
Travail soigné
Grand choix de draperies françaises et anglaises
POUR COMPLETS
Spécialité de pantalons et gilets fantaisies
Alpapas. — Couteils

MANDELLI, CAHORS
En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure
Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de
PORFÈVRE CHRISTOFFLE

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QU'IL TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine
de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait
et entièrement garanti

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 11

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

LES HÉRITIERS ALARMÉS

— Il devrait nous avantager, nous deux; car ce gros Minoret n'a besoin de rien.
— Ah! Minoret a un fils qui lui mangera bien de l'argent!
— A quoi estimez-vous la fortune du docteur? disait le greffier au financier.
— Au bout de douze ans, douze mille francs économisés chaque année donnent cent quarante-quatre mille francs, et les intérêts composés produisent au moins cent mille francs; mais, comme il a dû, conseillé par son notaire à Paris, faire quelques bonnes affaires, et que jusqu'en 1892, il a dû placer à huit et à sept et demi sur l'Etat, le bonhomme remue maintenant environ quatre cent mille francs, sans compter ses quatorze mille livres de rente en cinq pour cent, à cent seize aujourd'hui. S'il mourait demain sans avantager Ursule, il nous laisserait donc sept à huit cent

mille francs, outre sa maison et son mobilier.
— Et bien! cent mille à Minoret, cent mille à la petite, et à chacun de nous trois cents: voilà ce qui serait juste.
— Ah! cela nous chaufferait proprement.
— S'il faisait cela, s'écriait Massin, je vendrais mon gréffier, j'achèterais une belle propriété, je tâcherais de devenir juge à Fontainebleau, et je serais député.
— Moi, j'achèterais une charge d'agent de change, disait le percepteur.
— Malheureusement, cette petite fille qu'il a sous le bras et le curé l'ont si bien cerné, que nous ne pouvons rien sur lui.
— Après tout, nous sommes toujours bien certains qu'il ne laissera rien à l'Église.
Chacun peut maintenant concevoir en quelles trames étaient les héritiers en voyant leur oncle aller à la messe. On a toujours assez d'esprit pour concevoir une lésion d'intérêt. L'intérêt constitue l'esprit du paysan aussi bien que celui du diplomate, et, sur ce terrain, le plus naïf en apparence serait peut-être le plus fort. Aussi ce terrible raisonnement: « Si la petite Ursule a le pouvoir de jeter son protecteur dans le giron de l'Église, elle aura bien celui de se faire donner sa succession, » éclairait-il en lettres de feu dans l'intelligen-

ce du plus obtus des héritiers. Le maître de poste avait oublié l'énigme contenue dans la lettre de son fils pour accourir sur la place; car, si le docteur était dans l'église à lire l'ordinaire de la messe, il s'agissait de deux cent cinquante mille francs à perdre. Avouons-le, la crainte des héritiers tenait aux plus forts et aux plus légitimes des sentiments sociaux, les intérêts de famille.
— Eh bien! monsieur Minoret, dit le maire (ancien meunier devenu royaliste, un Levraut-Crémère), quand le diable devient vieux, il se fit ermite. Votre oncle est, dit-on des nôtres.
— Vaut mieux tard que jamais, mon cousin, répondit le maître de poste en essayant de dissimuler sa contrariété.
— Celui-là rirait-il si nous étions frustrés! Il serait capable de marier son fils à cette damnée fille, que le diable puisse entortiller de sa queue! s'écria Crémère en serrant les poings et montrant le maire sous le porche.
— A qui donc en a-t-il, le père Crémère? dit le boucher de Nemours, un Levraut-Levraut fils aîné. N'est-il pas content de voir son oncle prendre le chemin du paradis?
— Qui aurait jamais cru cela? dit le greffier.
— Ah! il ne faut jamais dire: « Fontaine, je ne boirai pas de ton eau, » répondit le notaire, qui, voyant de loin le groupe, se détacha de sa femme en la

laissant aller seule à l'église.
— Voyons, monsieur Dionis, dit Crémère en prenant le notaire par le bras, que nous conseillez-vous de faire dans cette circonstance?
— Je vous conseille, dit le notaire en s'adressant aux héritiers, de vous coucher et de vous lever à vos heures habituelles; de manger votre soupe sans la laisser refroidir, de mettre vos pieds dans vos souliers, vos chapeaux sur vos têtes, enfin de continuer votre genre de vie absolument comme si de rien n'était.
— Vous n'êtes pas consolant, lui dit Massin en lui jetant un regard de compère.
Malgré sa petite taille et son enbonpoint, malgré son visage épais et ramassé, Crémère-Dionis était délié comme une soie. Pour faire fortune il s'était associé secrètement avec Massin, à qui sans doute il indiquait les paysans gênés et les pièces de terre à dévorer. Ces deux hommes choisissaient ainsi les affaires, n'en laissaient point échapper de bonnes, et se partageaient les bénéfices de cette usure hypothécaire qui retardait, sans l'empêcher, l'action des paysans sur le sol. Aussi, moins pour Minoret, le maître de poste, et Crémère, le receveur, que pour son ami le greffier, Dionis portait-il un vif intérêt à la succession du docteur. La part de Massin devait tôt ou tard grossir les ca-

pitaux avec lesquels les deux associés opéraient dans le canton.
— Nous tâcherons de savoir par monsieur Bongrand d'où part ce coup, répondit le notaire à voix basse, en avertissant Massin de se tenir coi.
— Mais que fais-tu donc là, Minoret? cria tout à coup une petite femme qui fondit sur le groupe au milieu duquel le maître de poste se voyait comme une tour. Tu ne sais pas où est Désiré, et tu restes planté là sur tes jambes à bavarder quand je te croyais à cheval! — Bonjour, mesdames et messieurs.
Cette petite femme maigre, pâle et blonde, vêtue d'une robe d'indienne blanche à grandes fleurs couleur chocolat, coiffée d'un bonnet garni, brodé de dentelle, et portant un petit châle vert sur ses plates épaules, était la maîtresse de poste, qui faisait trembler les plus rudes postillons, les domestiques et les charretiers: qui tenait la caisse, les livres, et menait la maison au doigt et à l'œil, selon l'expression populaire des voisins. Comme les vraies ménagères, elle n'avait aucun joyau sur elle. Elle ne donnait point, selon son expression, dans le clinquant et les colifichets; elle s'attachait au solide, et gardait, malgré la fête, son tablier noir, dans les poches duquel sonnait un trousseau de clefs. Sa voix glapissante déchirait le tympan des oreilles. En dépit du bien tendre de ses yeux, son regard rigide offrait une

visible harmonie avec les lèvres minces d'une bouche serrée, avec un front haut, bombé, très impérieux. Vif était le coup d'œil, plus vifs étaient le geste et la parole. « Zélie, obligée d'avoir de la volonté pour deux, en avait toujours en pour trois, » disait Goupil, qui fit remarquer les régnes successifs de trois jeunes postillons à tenue soignée, établis par Zélie, chacun après sept ans de service. Aussi le malicieux clerc les nommait-il Postillon I^{er}, Postillon II et Postillon III. Mais le peu d'influence de ces jeunes gens dans la maison et leur parfaite obéissance prouvaient que Zélie s'était purement et simplement intéressée à de bons sujets.
— Eh bien! Zélie aime le zèle, répondait le clerc à ceux qui lui faisaient ces observations.
Cette médisance était peu vraisemblable. Depuis la naissance de son fils, nourri par elle sans qu'on pût apercevoir par où, la maîtresse de poste ne pensa qu'à grossir sa fortune, et s'adonna sans trêve à la direction de son immense établissement. Dérober une botte de paille ou quelques boisseaux d'avoine, surprendre Zélie dans les comptes les plus compliqués, était là chose impossible, quoiqu'elle écrivit comme un chat et ne connût que l'addition et la soustraction pour toute arithmétique.

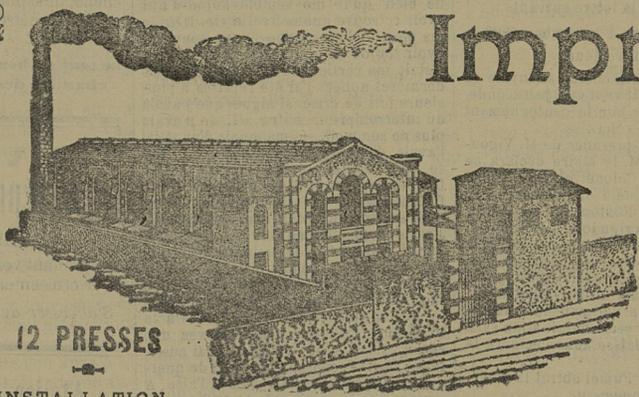
(A suivre)

Imprimerie A. Coueslant
1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :
De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Rollin
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres
TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS
Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès
CARTES DE VISITE
PRIX MODÉRÉS



12 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité